

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

L'ensemble des fondateurs de l'association « Montpellier Centre Basket Loisir » s'est réuni en assemblée générale constitutive le 2 avril 2009 au 13 rue Boyer à Montpellier (34000).

Sont présentes les personnes suivantes :

- Mathieu Blanc
- Florian Bousquet
- Sébastien Crespin
- Vincent Sprit

Mr Sébastien Crespin est désigné président de séance.

Mr Florian Bousquet est désigné secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- présentation du projet visant à la création de l'association
- présentation et vote des statuts et du règlement intérieur
- vote du montant des cotisations
- élection du conseil d'administration

Présentation du projet visant à la création de l'association

Le projet est de proposer la pratique du basketball, en mode loisir, au centre-ville de Montpellier, durant la pause de midi en semaine. C'est une offre sportive qui est entièrement nouvelle, et qui a pour but d'offrir une alternative aux offres habituelles, plus individuelles (gymnastique, musculation, etc.).

Le but n'est pas de prendre part aux championnats régis par la Fédération Française de Basketball (FFBB). Il n'y aura donc pas de souscription de licence sportive auprès de la FFBB. L'association souhaite pouvoir accueillir des joueurs qui seraient déjà licenciés dans des clubs de basketball.

L'association demandera à la mairie de Montpellier la mise à disposition gratuite d'un gymnase municipal permettant la pratique du basketball. La demande portera idéalement sur deux créneaux horaires pas semaine, entre 12 et 14 heures.

Présentation et vote des statuts

L'assemblée adopte à l'unanimité les statuts qui lui sont proposés.

Vote du montant des cotisations

L'assemblée fixe à l'unanimité le montant de la cotisation à 15 € pour la première année.

Les lycéens, étudiants, chômeurs, bénéficiaires des minima sociaux, bénéficient d'une réduction de 50 % sur le montant de la cotisation sur présentation d'un justificatif de leur situation.

Cette somme devra permettre de couvrir les frais liés à la création de l'association.

Présentation et vote du règlement intérieur

L'assemblée adopte à l'unanimité le règlement intérieur qui lui est proposé.

Election du conseil d'administration

L'assemblée élit à l'unanimité au conseil d'administration de l'association pour une durée de un an :

- Mathieu Blanc
- Florian Bousquet

- Sébastien Crespin
- Vincent Sprit

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Il est dressé procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, signé par le président et le secrétaire de séance.

Fait à Montpellier, le 02/04/2009.

Sébastien Crespin, président

Florian Bousquet, secrétaire